**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 26 (1969)

**Heft:** 1

**Artikel:** Le sport, l'armée et la nation

**Autor:** Dénéréaz

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-997329

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Le sport, l'armée et la nation

Colonel divisionnaire Dénéréaz

Dans cette revue, consacrée essentiellement aux problèmes d'éducation physique et d'entraînement sportif, nous tenons à publier l'exposé tenu par le colonel divisionnaire Dénéréaz, en avril 1968, au corps des officiers de sa division réunis en un rapport annuel. En effet, cet exposé dépasse largement le seul cadre militaire et, autant qu'aux officiers de la div. méc. 1, il rappelle à tous les éducateurs et moniteurs le caractère pleinement humain, la nécessité et la valeur d'une éducation physique que notre époque rend, pour d'autres raisons, encore plus indispensable que les époques précédentes.
Nous nous sommes permis de retrancher les trois premiers chapitres, consacrés à des sujets spécifiquement militaires ou particuliers à la div. méc. 1. (Réd.)

Les conditions de la vie actuelle préparent de moins en moins à l'endurance, en d'autres termes à la résistance aux fatigues. Avant le dernier service actif, la mobilisation était, en règle générale, suivie d'une marche de quelque trente kilomètres que l'infanterie effectuait avec le paquetage complet. Aujourd'hui, vous savez avec quelle prudence nous devons agir pour éviter les blessures et les accidents. Et s'il ne s'agissait que de la marche. Les hommes inaptes à porter des charges sont de plus en plus nombreux et, lors des exercices de combat, on perçoit très rapidement chez la troupe des signes de lassitude, d'abattement ou même d'épuisement, quand bien même l'effort demandé n'aurait rien d'anormal. Sans doute, le caractère de combat s'est modifié et, partant, la préparation au combat a changé. Mais la guerre exige toujours de l'homme les mêmes qualités et, en particulier, cette volonté forte qui ne s'obtient que par un dur entraînement physique. C'est là peut-être le but le plus difficile à atteindre aujourd'hui dans une armée de milice, ce qui est paradoxal, puisque notre époque est marquée par le sport, les performances et un engouement pour les athlètes et les champions.

Lors du rapport de division 1966, je vous avais parlé de notre défense nationale en soulignant la continuité de nos institutions militaires. Dans cette période de notre histoire, que nous nommons héroïque et qui s'étend de 1291 à 1515, l'entraînement physique était intimement lié à la préparation à la guerre. Environnés de dangers, obligés de défendre leur existence et leurs libertés, les anciens Suisses avaient compris l'importance de l'entraînement physique pour maintenir et développer les qualités combatives du peuple. Par goût autant que par nécessité, écrit le major de Vallière dans son ouvrage consacré au service étranger, les Suisses étaient devenus une nation d'athlètes. De 16 à 60 ans, tous étaient mobilisables, nobles, bourgeois, paysans, serfs et hommes libres. Pour combattre avec la lourde pique de dix-huit pieds, il fallait un exercice prolongé. De 8 à 16 ans, les garçons étaient soumis, par commune, à des exercices de gymnastique: course de vitesse et de fond, jet de pierre, lutte, tir à l'arc, natation, escrime, équitation. Les magistrats contrôlaient l'enseignement, les villes et les cantons donnaient des subsides et des prix. A 16 ans, ceux qui étaient jugés aptes pouvaient faire campagne, comme enfants de troupe attachés au train de bagages. De 16 à 18 ans, les adolescents apprenaient le maniement de l'arquebuse et la discipline du rang. A 18 ans, le jeune homme recevait le casque et la demi-cuirasse. Il faisait coudre la croix blanche sur son pourpoint. Le rêve de son enfance était réalisé.

Les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont aussi connu des manifestations militaires de la jeunesse suisse, avec cette différence qu'à l'imitation des armées permanentes nouvellement créées, l'uniforme, le drill et la parade devinrent la grande affaire. C'est de cette époque que datent le «Corps d'arbalétriers» de Thoune, le «Knabenschiessen» de Zurich et divers autres corps de cadets. On s'appliquait un peu partout à préparer la jeunesse au service militaire en lui mettant, de bonne heure, des armes en mains. Mais ces essais demeurèrent isolés, sans lien entre eux; la coordination des efforts faisait défaut. Le début du XIXe siècle marque un nouveau relâchement dans l'éducation militaire de la jeunesse. C'est à l'important mouvement politique, qui se manifesta dès 1830—1840 et aboutit à la Constitution fédérale de 1848, que l'on doit une évolution dans le domaine militaire et dans celui de l'instruction publique. L'idée de l'instruction militaire de la jeunesse gagne de plus en plus du terrain. On commence à exiger que la solution de cette importante question ne soit plus abandonnée au hasard, mais que les autorités civiles la considèrent comme leur tâche. Désormais les lois cantonales contiendront des articles concernant l'éducation militaire de la jeunesse et les corps de cadets, volontaires ou obligatoires.

Avec les corps de cadets, la Suisse s'était orientée dans une direction unique: celle que le développement historique du pays lui imposait et qui consistait à donner à cette institution le caractère d'école préparatoire pour le service militaire. Parmi les hommes qui mirent leurs connaissances, leur expérience et leur dévouement au service de cette idée, il y avait de nombreux officiers qui revêtaient des fonctions en vue dans notre armée. Les efforts tentés pour l'instruction militaire de la jeunesse étaient sur le point d'aboutir lorsque, dès 1860, les corps de cadets passèrent par une crise qui devait menacer leur existence même. Cette crise eut trois causes principales et interdépendantes: la révision de la Constitution fédérale, dans laquelle ne sera pas formulée la nécessité d'unir à l'éducation des jeunes gens l'instruction militaire; la question du nouvel armement qui incita de nombreuses communes comme Nyon, Yverdon, Aigle, Morges et Payerne à dissoudre leur corps de cadets en raison des frais considérables que l'adoption d'un nouveau fusil leur imposait; le développement que prirent chez nous la gymnastique, le ski, le football, bref tous les jeux et les manifestations d'activité physique que nous rangeons aujourd'hui sous le vocable: sport.

Ces événements ont eu lieu il y a exactement un siècle et l'on sait que, depuis, le sport a pris dans la vie politique et sociale un rôle déterminant dont j'analyserai plus tard les effets. Un phénomène de cette dimension ne saurait manquer d'avoir des liens étroits avec tous les secteurs de l'existence d'une nation, y compris le domaine militaire. Une première difficulté attend celui qui se propose de l'examiner: la diversité des définitions qui en sont données. Les divergences ne sont pas gratuites, car elles correspondent à des différences d'opinion sur les fonctions du sport. Beaucoup s'inspirent encore des idées traditionnelles qui attribuent au sport une finalité éducative. D'autres s'attachent à une conception qui donne au sport une pure activité de loisir. Bien qu'elle manque de rigueur sociologique, je mentionnerai la définition qu'en donne le dictionnaire Robert: «activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort et dont la pratique suppose un entraînement méthodique, le respect de certaines règles et disciplines». De plus, je rappellerai les positions prises par ceux qui voient dans le sport un moyen de culture, c'est-à-dire un moyen de se développer, de devenir plus complet. Dans cette optique, la culture sportive est constituée par l'ensemble des notions et

valeurs nécessaires à l'éducation des sportifs par le sport et à l'organisation du sport par les sportifs eux-mêmes. Mais ces notions ne cadrent, hélas, pas avec plusieurs aspects de l'activité sportive contemporaine, en particulier, avec tous ceux qui découlent de la commercialisation du sport. Mais quelles sont les véritables dimensions de l'univers sportif?

Il est difficile d'évaluer le taux de la pratique du sport. On estime à 20 pour cent la proportion de l'ensemble des jeunes qui pratiquent un ou plusieurs sports, mais il n'y en a pas plus de 10 pour cent qui participent de façon régulière aux activités d'un club. Les sports individuels l'emportent très nettement sur ceux qui se jouent en équipe. La majorité des jeunes sportifs ne font pas partie d'une association sportive. Les chiffres relatifs au sport-spectacle sont sensiblement plus élevés et les psycho-sociologues estiment que le fait d'assister à une manifestation sportive peut déclencher chez les spectateurs le sentiment d'une participation active. L'un des éléments les plus caractéristiques de ce public est la catégorie dite des supporters, dont l'enthousiasme peut aller jusqu'au fanatisme. Parmi les sports susceptibles de déplacer les masses et de les mettre en état d'explosion collective, le football occupe une place privilégiée. 45 000 personnes par match est la moyenne enregistrée en Grande-Bretagne. 400 millions de téléspectateurs ont suivi la finale disputée à Wembley entre les équipes allemande et anglaise. Par surcroît, tout spectacle appelle l'établissement d'un compte-rendu pour ceux qui n'ont pu y assister. Tel a été un des mobiles de la jonction entre le sport et la presse. Celle-ci use de procédés et de techniques bien propres à assurer son propre succès: dramatisation du fait sportif, rapidité de l'information, exploitation systématique de l'événement, vaste illustration. Les quotidiens donnent, certains jours, plus de place aux sports qu'aux affaires nationales et internationales ainsi qu'aux faits-divers.

On distingue en gros le sport professionnel du sport amateur, bien que la réalité sportive comprenne une zone intermédiaire que l'on nomme le semi-professionnalisme. L'athlète professionnel est celui pour lequel la compétition sportive est un métier. Les membres de cette catégorie sont relativement peu nombreux. Il s'agit d'un marché assez limité. On peut se demander si le sport-profession reste finalement du sport. Retenons simplement que le sport professionnel exercerait des effets bénéfiques sur le sport amateur par ce que les sociologues appellent l'effet de démonstration en dépit de deux facteurs qui tendraient à accélérer la décadence de l'amateurisme. Le premier est le volume des recettes procurées par les spectacles sportifs; la seconde est la volonté d'élever le niveau des performances. Comme le notait avec pénétration Hemingway, dès qu'un sport devient suffisamment attrayant pour que le spectateur accepte de payer sa place, le germe du professionnalisme y est contenu. On ne doit pas s'étonner que les joueurs, qui contribuent directement aux recettes de leur club, s'efforcent d'obtenir une portion de gâteau. En ce qui concerne les performances, disons que pour l'athlétisme — je ne citerai que cet exemple — les progrès s'affirment, d'une olympiade à l'autre, d'une manière impitoyable. Cela tend irrésistiblement à la formation d'athlètes de métier, métier faisant appel, dans des conditions croissantes, aux ressources de la technique.

Selon les spécialistes, les paris sur l'issue des épreuves sportives seraient aussi vieux que le monde du sport. Aujourd'hui, les défenseurs du système font valoir que les entreprises de paris ne sont pas autorisées à faire des bénéfices. Ils soulignent qu'une part des enjeux, plus ou moins large selon le pays, est affectée au développement des activités sportives. Pour sa 27e année d'activité (1964—1965), le Sport-Toto a vu son total des enjeux s'élever à 65 655 817 francs. Le total des sommes qu'il a versées de 1938 à 1963 pour l'encouragement aux activités sportives fut de 132 millions, qui déchargèrent l'Etat du financement d'activités ou d'équipements qui devrait être assumé par la collectivité tout entière. Selon les dirigeants du Sport-Toto, l'élément football prévaudrait sur l'élément jeu de hasard chez les parieurs. C'est là une manière d'autojustification. Je me bornerai à constater que l'intervention des parieurs tend à élargir le public qui s'intéresse aux activités sportives. En outre, celles-ci, compte tenu de la popularité exceptionnelle de certaines épreuves, servent nécessairement de support à l'activité publicitaire. En augmentant de cette manière le nombre de ses lecteurs, la presse obtient un volume croissant d'annonces. Ce souci peut expliquer le rôle tenu, dans l'organisation des compétitions sportives à grand spectacle, par des directions de journaux soucieuses de la propagande de leur titre. L'activité sportive s'imprègne chaque jour davantage d'affairisme.

Une amélioration de la situation dépend en une large mesure de l'action des groupes sportifs eux-mêmes. A notre époque, ces groupes sont particulièrement nombreux et variés. L'une de leurs principales tâches est d'assumer la représentation et la défense des intérêts de leurs membres, notamment à l'égard des pouvoirs publics. Leurs activités sont également marquées par une œuvre de réglementation qui est indispensable à plusieurs titres et qui a comme objectif ultime d'assurer la loyauté de la confrontation. En ce qui concerne leurs règlements, les groupements nationaux sont loin de jouir d'une totale liberté de manœuvre. Ils sont tenus de se conformer aux directives émanant des autorités dont ils relèvent. De plus ils doivent respecter les normes que stipulent, souvent de manière très stricte, les fédérations internationales auxquelles ils appartiennent. Vous parler du fonctionnement des fédérations internationales m'entraînerait trop loin. Je rappellerai simplement le Comité international olympique (CIO), lié à toutes les fédérations dont les sports sont inscrits au programme des Jeux. Mais le CIO n'aurait-il pas le grand tort de laisser croire à la pérennité de principes qui font l'objet de violations nombreuses simplement parce qu'ils sont de plus en plus difficiles à appliquer?

En Suisse, l'organisation du sport repose sur l'autonomie des fédérations. Les autorités de coordination ne disposent que de facultés très limitées. Ce système est l'objet de vives critiques; on lui reproche notamment d'avoir amoindri la position du sport helvétique dans le domaine de la compétition internationale. Au sommet se trouve l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) qui regroupe la presque totalité des fédérations sportives. Cette association dispose de crédits alloués par le Département militaire fédéral et d'une partie des subventions accordées par le Sport-Toto. L'ANEP bénéficie également de certaines facilités de formation et d'entraînement des athlètes auprès de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin. Toutefois, si elle se trouve en mesure d'aider ses membres, l'association n'a aucune compétence pour intervenir directement dans l'administration des diverses fédérations. Le programme de l'ANEP, approuvé en 1965, tend essentiellement à l'encouragement et à la valorisation du sport de pointe, entre autres mesures par l'attribution de cartes de légitimation aux sportifs d'élite, les détenteurs de ce titre bénéficiant de facilités particulières pour leur déplacement et leur entraînement. Les auteurs de ces mesures estiment qu'elles serviront de stimulant au sport populaire. C'est là une vue que je ne saurais accepter sans réserve.

Dans son Message à l'Assemblée fédérale du 4 juin 1965, le Conseil fédéral évoque la nécessité de «lutter contre l'amollissement physique croissant de la population» et ajoute «qu'encourager le maintien et le renforcement de la résistance physique des adolescents... répond aux besoins militaires». Ainsi peut s'expliquer le rôle que le Département militaire fédéral joue aujourd'hui dans le domaine sportif. Mais ce rôle, en dehors de l'effort financier qu'il occasionne et la mise à disposition des installations de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, n'est pas très grand. Conscient de cela, il faut le reconnaître, le Département militaire fédéral a nommé une commission pour s'occuper des rapports entre l'armée et les activités nouvelles du sport. Mais ces rapports existent déjà puisque plusieurs groupements militaires sont affiliés à l'ANEP: Société suisse des officiers, Association des sous-officiers, Société fédérale des pontonniers. Néanmoins, les liens traditionnels entre le monde militaire et les différentes branches sportives n'ont plus la solidité qu'ils avaient jadis et je ne crois pas qu'il soit possible de la leur redonner. L'univers du sport moderne que j'ai tenté de vous faire approcher est devenu étranger à notre organisation militaire. Et dans l'intérêt de l'armée et peut-être de la nation, il faut arriver à des solutions qui ne ressortent pas entièrement de la tradition.

La séparation entre l'entraînement physique et la préparation militaire eut lieu, dès 1858, lorsque les maîtres de gymnastique refusèrent toute ingérence des cadets dans leurs cours et revendiquèrent, pour eux seuls, le droit de surveiller la culture physique à l'école en prétendant que la gymnastique est la meilleure préparation au service militaire. D'où le monopole de la préparation militaire détenu pendant si longtemps par la Société fédérale de gymnastique. En 1907, on chercha à revenir en arrière en inscrivant au programme de l'instruction préparatoire des cours armés et de jeunes tireurs. Mais très rapidement l'athlétisme gagna du terrain au détriment des cours armés. L'instruction préliminaire resta facultative et, en 1940, une nouvelle tentative pour la rendre obligatoire échoua. Le peuple n'en voulut pas et l'exprima par 434 817 non contre 345 430 oui. Les résultats de cette décision furent atténués par diverses mesures, parmi lesquelles on peut citer le livret d'aptitudes physiques et l'insigne sportif suisse. En 1947, un mouvement pacifiste lance l'idée d'une éducation physique libre de toute influence militaire, volontaire et sans aucune sanction. Il échoue, mais oblige les autorités à transiger. Par ailleurs, de nombreux officiers reconnaissent les avantages d'une éducation physique libérée de toutes les servitudes militaires. Il s'avère peu à peu que la gymnastique éducative, indépendante de l'armée, sert le mieux les intérêts de celle-ci. La gymnastique éducative ne s'adresse-t-elle pas à toute la personnalité de l'élève?
L'armée qui a besoin d'hommes forts, résistants, mais ayant une éducation complète n'est-elle pas ainsi servie au mieux? Je vais tenter de répondre à ces deux questions.

Notre organisation militaire actuelle exige, de par la technicité des armes, appareils et engins dont les états-majors et les unités sont dotés, des aptitudes et des connaissances nombreuses auxquelles ne peut plus répondre une instruction préliminaire unique. Si l'homme a gardé toute sa valeur dans la guerre moderne, il n'est efficace qu'en fonction de la spécialisation que lui donne son équipement. Les règles du combat sont devenues si particulières qu'il n'est plus possible de les assimiler à celles d'un jeu guerrier. Il est paradoxal que ce soit le métier de soldat, tel que nous devons le concevoir aujourd'hui, qui donne raison à ceux qui, se réclamant de pacifisme, ont voulu la démilitarisation de l'instruction préparatoire. L'apprentissage du métier de soldat exige de nos jours beaucoup plus qu'une camaraderie de jeu. Il exige une maturité d'esprit incontestable pour comprendre toutes les servitudes d'une formation morale et technique donnant la possibilité de subsister et de se battre jusqu'au bout, en dépit de l'isolement imposé par la menace nucléaire ou par l'ébranlement général ou local dû aux coups atomiques. C'est cet aspect-là de la guerre qui rend l'instruction préparatoire illusoire lorsqu'elle touche au domaine militaire. L'armée a besoin d'hommes forts et résistants, de gens de caractère, certainement. Mais de tels hommes ne sont-ils pas nécessaires à toutes les communautés nationales?

J'emploie à dessein le terme de communauté bien qu'il ne soit pas pris dans son acception usuelle. L'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports (EPGS), parallèle ou faisant suite à un enseignement physique scolaire poussé, ne doit pas servir des besoins particuliers, fussent-ils ceux de la défense nationale. Il doit servir les besoins de la nation, car ce sont également des hommes forts et résistants, des gens de caractère qui doivent entrer dans nos universités et nos grandes écoles, dans nos centres de recherche et nos technicums, dans toutes les professions qui s'ouvrent après un apprentissage ou un stage adéquat. Il faut reconnaître maintenant à l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports un caractère universel et obligatoire peut-être, afin d'en faire une institution pour le bien du pays tout entier. Ma prise de position peut vous étonner. Elle se fonde sur la conviction que non seulement la volonté d'indépendance, mais toute l'activité d'un pays doit être soutenue par une préparation physique scientifiquement établie. C'est aux autorités qu'appartient une telle tâche avec tout ce qu'elle comprend de moyens en personnel, matériels et installations. Les dépenses peuvent être élevées, mais elles le seront moins si l'effort financier consenti est au seul bénéfice de l'enseignement physique scolaire et postscolaire. Et les groupements privés, me direz-vous? Les groupements privés, nous l'avons vu, ont des buts immédiats, précis et particuliers, souvent étrangers au sport populaire puisqu'ils deviennent de plus en plus une «annexe des grandes affaires». Ils doivent garder leur autonomie dont ils sont, par ailleurs, jaloux. L'influence du sport-entreprise, ou sport-commercial, ne peut être équilibrée que par une extension aussi large que possible d'une véritable culture sportive dispensée à la jeunesse.

Dans quelle mesure l'armée est-elle utile au monde du sport et dans quelle mesure le monde du sport est-il utile à l'armée? A mon sens, l'armée n'est d'aucune aide valable aux sportifs, car elle intervient beaucoup trop tard dans leur formation et, en raison de ses modalités d'instruction fondée sur des périodes extrêmement brèves, elle ne gêne ni leur entraînement, ni le déroulement de compétitions telles qu'une coupe ou un championnat. Aujourd'hui les records de natation sont le fait de garçons et de filles n'ayant pas et de loin atteint leur majorité. Cela n'est qu'un exemple, car on assiste dans la plupart des disciplines à un rajeunissement des tenants du titre. Pour se classer parmi les meilleurs, il faut débuter très jeune dans une spécialité et ne pas attendre, pour s'y distinguer, de revêtir l'uniforme, ce que l'on a tendance à faire accroire. A vingt ans, les sportifs d'élite ont atteint une notoriété, qui parfois les fait vivre et souvent leur aide à vivre. Doivent-ils bénéficier en service d'un traitement spécial? Un bataillon de Joinville est-il concevable dans une armée de milice? En quatre mois — période de service la plus longue que nous connaissons — on ne fait et on ne défait pas un athlète. On le soumet, à tout le moins, à une éducation physique de base qui, dans certains cas, lui a fait défaut.

Dans nos écoles de recrues, on pratique une gymnastique d'assouplissement et de courage sans atteindre la spécialisation. Dans nos cours de répétition ou de complément, on se limite à des examens et à des exercices d'endurance qui sont déjà une partie intégrante de l'instruction individuelle et collective du combattant. Cela explique, d'une part, les ordres que j'ai donnés aux états-majors et unités de la division mécanisée 1, en leur imposant le test de préparation physique de la Société suisse des officiers et des exercices de patrouilles à l'exclusion de toute autre activité sportive. Cela explique, d'autre part, l'importance que j'attache à connaître, par ce test, la condition physique des cadres et de la troupe et, par les exercices de patrouilles, leur comportement tactique dans les phases marginales du combat d'infanterie. Le tout trouve son prolongement naturel dans les manifestations sportives hors service à l'échelon de l'unité d'armée et de l'armée. Rien n'est plus simple et plus efficace et plus étranger au monde du sport, lequel a son milieu bien défini — le stade — et des buts techniques qui tendent à la performance. Le militaire, lui, est dans le terrain dont il doit se faire un allié; il est nanti d'une mission qui fait appel à son sens du devoir et du combat; il est moralement et techniquement responsable de la survie — ne devrait-on pas arriver à cette notion — de son équipe. L'armée n'a pas à faire des concessions au monde du sport. La seule chose qui l'intéresse vraiment, au même titre que les autres communautés nationales, ce sont les résultats de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports qui conditionnent le recrutement et la qualité de son personnel.

Si l'on se fonde sur la seule moyenne des points obtenus par les conscrits, ces résultats sont, pour la Suisse romande, décevants, à l'exception d'un canton. En 1965, Genève est au dernier rang, Neuchâtel à l'avant-dernier, Vaud au vingt-deuxième rang, Fribourg au vingtième et Valais... au quatrième. De nombreuses raisons sont données à cette situation dont nous retrouvons les séquelles dans la troupe que nous commandons: indifférence des autorités, des maîtres et des parents; système scolaire et postscolaire laissant trop peu de place à l'éducation physique; défaut d'installations de tout genre spécialement à la campagne. Sans aucun doute, la Suisse allemande est, dans ce domaine, mieux organisée que la Suisse romande. Cela tient, à mon sens et au premier chef, à la valeur et au nombre des dirigeants sportifs qui se recrutent dans les élites de sa population. Une éducation physique, qui se veut également morale et civique, est l'affaire des élites. Celles-ci ne manquent pas en Suisse romande, mais leur dévouement à la jeunesse est insuffisant. Nous, officiers, nous portons une part de responsabilité dans cette situation qui marque, grâce à quelques rares personnalités, un redressement dont les effets sont encore neutralisés par la masse. Si j'en avais la compétence, je ferais appel à toutes les sociétés patriotiques pour leur demander d'étudier ce problème, non d'un point de vue militaire, mais avec la ferme volonté d'offrir enfin à notre jeunesse, par une éducation physique bien conçue, une école de la personne et du caractère, ainsi qu'une santé forte, conditions essentielles d'une culture harmonieuse conforme à notre civilisation et à notre conception de l'homme.

Compte tenu de la place du sport dans la vie sociale, l'analyse de ses rapports avec la formation des attitudes politiques s'impose naturellement. En d'autres termes le sport est-il favorable à l'acquisition des vertus civiques? C'est à ces vertus qu'il faut continûment revenir puisqu'elles sont indispensables à l'existence même de la nation. Selon la conception idéale de de Coubertin, pour lequel le sport est une sorte d'«école préparatoire à la démocratie», celui-ci représenterait un puissant élément de formation des vertus civiques, y compris de l'empressement des citoyens à défendre leur patrie, quand il le faut, les armes à la main. Aujourd'hui, il est pratiquement impossible de se prononcer de façon rigoureuse quant à l'influence du sport sur le niveau de la préparation à la vie politique. Selon une opinion répandue, le sport serait une des causes de l'abstentionnisme électoral, la place excessive prise par les manifestations sportives dans les préoccupations des masses jouant à cet égard un rôle néfaste. Il n'est pas du tout certain que ce raisonnement ait quelque valeur car le taux d'abstention, chez les femmes, est sensiblement plus élevé que chez les hommes, alors que les premières attachent généralement au sport (sport-pratique et sport-spectacle) une importance moindre que les seconds. Au surplus, les groupements sportifs savent, en bien des occasions, déployer une activité contribuant à familiariser leurs membres avec la vie de la cité. En retour, les partis savent utiliser avec habilité l'audience que connaît le sport en de nombreux milieux pour consolider ou même développer leur clientèle électorale. On ne peut donc pas parler d'apolitisme sportif au sens propre.

Sur le plan international, le monde du sport affiche parfois un pacifisme outrancier. Pour certains de ses dirigeants, les compétitions sportives offrent à leurs participants une vue des choses plus noble que le misérable militarisme de notre temps. Une résolution adoptée à Helsinki lors d'une conférence tenue sous l'égide de l'Unesco souligne «la menace mortelle et destructive résultant de l'impasse créée par les armements modernes» et invite «les sportifs du monde entier à faire preuve de leur courage sur les terrains de sport comme ambassadeurs des peuples qu'ils représentent, afin de favoriser la bonne volonté et la compréhension entre les hommes, de faire triompher la paix et de répandre la vraie fraternité dans le monde». On ne trahira certainement pas l'esprit de cette résolution en disant qu'elle propose aux sportifs d'assumer une fonction de paix ou de pacification. Mais est-elle compatible avec cette autre vertu prêtée au sport qui est de favoriser l'unité nationale? Car prise à la lettre, la proposition faisant du sport un facteur d'unité nationale signifie qu'il permet à ses adeptes, d'une part de surmonter les causes habituelles de division: ethniques, idéologiques, confessionnelles, mais d'autre part d'affirmer une conscience nationale en cas d'invasion ou d'oppression par des éléments étrangers. Nous n'avons aucune raison de croire que les sportifs suisses soient engagés dans la voie d'une objection de conscience fondée sur une éthique pacifiste. Il n'en reste pas moins que des appels incessants à une fraternisation aveugle entre les peuples pourraient endormir en eux le sens de la responsabilité civique.

«Ce que tu as hérité de tes pères, t'en empare pour le posséder». Cette phrase tirée d'une ancienne chronique introduira ma conclusion. Issue de la tradition militaire suisse et des jeux populaires, puis influencée par les grands courants pédagogiques des XVIIIe et XIXe siècles, l'éducation physique a évolué, en un siècle, de manière décisive. Aujourd'hui, elle s'est affirmée dans sa mission éducative, mais doit lutter de plus en plus contre le sport commercial qui tend à la vider de son essence spirituelle, morale et — pourquoi ne pas le dire — civique. Quelle sera l'issue de cette lutte? Elle sera ce que nous la voulons. Nous, officiers, ne pouvons nous désintéresser d'un problème qui touche aux bases culturelles de notre pays. Sans conteste, la tâche est, en Suisse romande, d'abord d'ordre pédagogique, administratif et technique. Elle exige des éducateurs, des organisateurs et des techniciens. De tels cadres sont encore trop peu nombreux, trop peu soutenus et trop peu conscients de l'urgence d'une action commune.

Leurs efforts sont trop marqués par la spécialisation. L'idée que les développements physique et intellectuel doivent marcher de pair dès le plus jeune âge de la scolarité et jusqu'à la maturité de l'âge n'est pas érigée en une doctrine nettement formulée. L'équilibre entre l'étude et le sport n'est pas réalisé pour de multiples raisons égoïstes et partiales. Dans cette optique, une révision des programmes de travail des écoliers, des apprentis et des étudiants serait très souhaitable.

Je suis persuadé que les cadres de l'armée peuvent faire beaucoup pour le sport populaire. La Journée romande de marche en est une illustration. Mais il est d'autres disciplines et d'autres secteurs de l'activité sportive qui réclament et notre attention et notre collaboration. Pratiquer un sport et le pratiquer, non pas dans un cercle fermé, mais au sein d'une société me paraît être, pour chacun d'entre nous, un devoir répondant à notre volonté de servir encore mieux la collectivité. Aujourd'hui, où tout concourt à présenter le patriotisme comme l'expression désuète d'une neutralité dépassée, à justifier un neutralisme éminemment favorable à la quiétude morale et physique, à diminuer les exigences formelles de l'armée, notre présence est devenue également nécessaire dans le monde du sport, afin qu'il reste, en dépit des résistances, un milieu en accord avec les élans et les aspirations de toute une jeunesse. L'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports dont les résultats sont insuffisants, les cours des jeunes tireurs dont le nombre va en diminuant devraient être nos premiers champs d'action. Ils méritent notre aide et notre appui. C'est par un idéal partagé, par un mode de vie similaire, par des préoccupations communes que l'on apprend le mieux à connaître ses compatriotes et, par conséquent, à exercer sur eux une influence salutaire. Le phénomène moderne du sport nous donne une occasion supplémentaire de manifester notre engagement à l'égard de la nation. Cette occasion, nous nous devons de la saisir résolument.

## Riches et sous-développés

La statistique, on le sait, permet de prouver n'importe quoi. Il faut donc manier les nombres et les interpréter avec précaution. Il ne convient pas non plus de les ignorer. Surtout pas lorsqu'il s'agit de prouver que notre chère Suisse est, en matière d'installations sportives, un pays sous-développé.

C'est en effet ce qui ressort d'une enquête du Bureau fédéral de statistique. Celle-ci, qui se rapporte aux installations de gymnastique et de sport, ainsi qu'à la gymnastique scolaire sur le plan fédéral, donne des indications sur la situation existant il y a 5 ans environ. Pour lente que soit la statistique, elle n'en est pas moins approfondie.

D'ailleurs, dans notre cas particulier, le retard ne joue guère de rôle, car les retouches à apporter maintenant sont minimes. Depuis 1963 en effet, le nombre des installations sportives a certes augmenté, tout comme celui de la population. Grosso modo, ces indications sont donc valables.

Les spécialistes de l'hygiène publique et de la médecine sociale demandent par habitant — on le sait depuis longtemps — une surface sportive de 6 m² en plein air et de 0,2 m² en salle de gymnastique. Et c'est là un minimum. Or, c'est 4,30 m² et 0,12 m² que la Suisse offre en moyenne. Nous voilà donc bien éloignés du minimum demandé. D'ailleurs, aucun canton, et c'est là peut-être le plus affligeant, n'atteint le premier nombre. S'en rapprochent le plus Bâle-Ville (5,67 m²), Thurgovie (5,53 m²) et Soleure (5,29 m²). Et, en ce qui concerne la surface des salles de gymnastique, Bâle-Campagne (0,17 m²), Thurgovie et Grisons (0,16 m²) et Appenzell Rh. ext. (0,15 m²). Il est intéressant de constater que dans les deux cas, on trouve en bonne place la Thurgovie, un canton encore surtout agricole.

Mais parallèlement à cette pénurie d'installations sportives, la statistique met en évidence des insuffisances en matière de gymnastique scolaire. En ce domaine, l'enquête concernait 349 000 garçons et 332 000 filles des écoles moyennes inférieures.

On constate ainsi qu'en moyenne 60 pour cent des garçons bénéficient des trois leçons de gymnastique hebdomadaires prescrites. Par contre, chez les filles cette proportion est de 20 pour cent pour les élèves d'écoles primaires, et même de 12 pour cent seulement en été et de 6 pour cent en hiver pour les élèves d'écoles secondaires ou moyennes inférieures.

«Sport» — Trad. N. T.

## A Saint-Légier — La Chiésaz

Projet d'un petit ou d'un grand «Macolin» vaudois? On en est au stade de la mise à l'enquête publique.

Il s'agit de réaliser, au pied des pentes des Pléïades, au-dessus du stand de Saint-Légier, un ensemble à la fois touristique et sportif, comportant des emplacements de motels, de camping, une piscine, des terrains de sport, de tennis, de football, patinoire, etc. Le projet n'est pas uniquement sportif, il associe les joies du grand air aux nécessités du tourisme moderne.

On espère que l'élément no 1 — la piscine — pourra être terminé en 1970. Cette initiative a reçu l'appui le plus large des Intérêts de Vevey, car cet ensemble, s'il peut être réalisé, représentera un attrait touristique remarquable pour Vevey et l'ensemble de sa région.
En pleine expansion du «tourisme de masse», ce projet prend une valeur particulière, car il comprend des constructions avec restaurant, magasins, sauna, jeu de quilles, salles de sociétés, dortoirs, auberge de jeunesse, etc... sur une surface de 40 000 m² au début.